



Francois Cadilhon

L'institution catholique de La Sauve : 1838-1858

In *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du cinquième colloque tenu à La sauve-Majeure les 9, 10, 16 et 17 septembre 1995, CLEM, 1996, pp.321-327.



Conditions d'utilisation : l'utilisation du contenu de ces pages est réservée à un usage personnel et non-commercial. Toute autre utilisation est soumise à une autorisation préalable du CLEM. Contact : clempatrimoine@free.fr.



Citer ce document : Cadilhon (François), L'institution catholique de La Sauve : 1838-1858, *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du 5e colloque tenu à La sauve-Majeure les 9, 10, 16 et 17 septembre 1995, CLEM, 1996, pp.321-327.
<http://www.clempatrimoine.com>

L'institution catholique de La Sauve (1838-1858)

FRANÇOIS CADILHON

Université Bordeaux III-Michel de Montaigne

Parmi toutes les ruptures révolutionnaires à avoir frappé l'Église de France à la fin du XVIII^{ème} siècle, deux eurent notamment des répercussions durables et fondamentales au XIX^{ème} siècle: la laïcisation des œuvres et la confiscation des biens du clergé. Le concordat de 1801 entérina cette évolution; d'une part, en fonctionnalisant de fait un clergé gallican rémunéré par la générosité gouvernementale; d'autre part, en lui enlevant le soin de former les élites d'un Etat qui souhaitait le faire seul par l'intermédiaire des lycées. Pour l'épiscopat français, l'enjeu d'un demi-siècle fut donc la reconquête patiente, imperceptible, par-delà les barrières institutionnelles, d'une influence tant scolaire que religieuse et aussi des moyens financiers d'un catholicisme nouveau, ouvert sur la société avant de devenir social.

La courte vie de l'institution catholique de La Sauve, de 1838 à 1858, illustre largement cette double ambition. Les sources concernant l'établissement sont, certes, limitées et disparates, mais elles ramènent toujours l'analyse à ce rapport complexe et ambigu entre l'Église, ses œuvres et l'argent. A bien des égards ce

collège, éphémère et pourtant symbolique, parce que très présent dans les mentalités en Gironde, fut conçu comme un choix financier, fut confronté à des incertitudes pédagogiques, humaines, mais encore financières permanentes et disparut à cause des réalités toujours financières de l'ère contemporaine.

1 - UN CHOIX FINANCIER

1- Les contraintes universitaires et les ambitions pastorales

Bien conscient de l'attente des Français et de l'échec de la déchristianisation révolutionnaire, le régime impérial avait largement pourvu ses lycées de chapelles et d'aumôniers. Les prospectus publicitaires, diffusés par les proviseurs, insistaient également sur les hautes cautions religieuses apportées à leurs établissements. Ce sont néanmoins les petits séminaires reconstitués par l'épiscopat et placés à l'écart de l'Université impériale qui ne cessèrent de prospérer. La loi du 15 novembre 1811 eut beau renforcer le monopole universitaire, contraindre tous les élèves à payer les rétributions communes, le retour de Louis XVIII au pouvoir supprima la plu-

part des barrières. A Bordeaux, l'école ecclésiastique tenue par les Jésuites, dont le roi avait tacitement accepté une présence discrète¹ devint en quelques années la première maison de la région avec 400 inscrits en 1824, venus de tout le Sud-Ouest et des meilleures familles légitimistes du Midi. A Bazas, la vitalité spirituelle des 200 élèves de Monsieur Lacombe en avait fait un exceptionnel foyer pastoral et missionnaire. Et pendant ce temps, le collège royal végétait avec 250 élèves dont seulement 59 pensionnaires payants ! La situation n'était cependant pas unique en France et, paradoxalement, c'est Charles X, conseillé par le comte de Martignac, qui porta un coup fatal à cette emprise des établissements religieux. Le 16 juin 1828, deux ordonnances exigèrent la suppression des écoles "*dirigées par des personnes appartenant à une congrégation non autorisée*" : elles réduisirent sensiblement le nombre de petits séminaires dont il ne devait plus y avoir qu'un seul exemplaire par département; elles réaffirmèrent la tutelle universitaire et relancèrent indirectement la querelle sur la liberté de l'enseignement.

L'archevêque de Bordeaux, Monseigneur

de Cheverus, ne prit guère ombrage de ces décisions, contrairement à son prédécesseur, Monseigneur d'Aviau ; obligé de reconstruire rapidement la catholicité girondine, il n'avait nullement l'intention de remettre en cause les droits supérieurs de l'Etat. A l'instar de la hiérarchie de l'Eglise, il éprouvait même une certaine répugnance à l'égard de la liberté d'enseignement, formule équivoque et imbue d'un libéralisme dangereux¹. Puisque l'établissement de Bazas fournissait de nombreux prêtres, il décida de transférer l'ensemble du personnel et des élèves dans les locaux vides de la métropole et sollicita du ministre de l'Instruction publique l'autorisation de fonder à la place une institution libre patronnée par le diocèse². Monseigneur de Cheverus préféra ensuite porter ses efforts sur les œuvres charitables pour les pauvres, les malades et les vieillards³ car Bordeaux était en retard par rapport à des villes comme Lyon ou Marseille. L'action résolue d'un prélat épuisé en fit l'une des cités les mieux équipées dans ce domaine, mais, peut-être, au détriment d'une spiritualité que son successeur, Fernand Donnet, voulut réveiller à partir de 1837. Accumulant les visites pastorales, il se montra particulièrement attentif aux édifices culturels. Au cours de l'une de ses tournées il découvrit l'état désastreux de l'antique abbaye de la Sauve-Majeure laissée à l'abandon par la municipalité et régulièrement victime « d'actes épouvantables de vandalisme »⁴. Parallèlement, Monseigneur Donnet voulut relancer l'enseignement catholique. Le taux de passage du petit au grand séminaire avait en effet sensiblement chuté et, malgré ses promesses, Louis-Philippe tardait à mettre fin au monopole universitaire. Les autorités dio-

césaines s'étaient jusque là contentées de soutenir quelques pensions privées bordelaises présentées comme éminemment morales et recommandables, mais leur aspect temporaire ne permettait aucune action à long terme. En revanche, dans une période où les antagonismes politiques et sociaux se répercutaient immédiatement par des choix scolaires manichéens, le collège ouvert par les Jésuites en Espagne, à Passajès, près de la frontière française, risquait de détourner nombre de familles légitimistes. La maison protestante de Sainte-Foy-la-Grande, fondée par Célestin Bourgade, ne cessait également de prospérer au point de séduire, elle aussi, bien des parents de l'Entre-deux-Mers catholique, trop éloignés de l'institution Saint-Jean de Bazas. L'archevêque de Bordeaux pensa tout naturellement aux ruines de l'abbaye de la Sauve-Majeure pour établir le collège qui lui manquait, à proximité du grand foyer démographique régional, mais suffisamment à l'écart des vices portuaires pour profiter au mieux de la salubrité et de l'hygiène rurale.

2- Les hommes de bonne volonté

L'Eglise n'avait pas tous les moyens de ses ambitions. L'institution Saint-Jean pesait déjà d'un poids non négligeable dans la comptabilité diocésaine⁵ et le gouvernement n'aurait jamais accepté une deuxième exception financière aux règlements universitaires. Monseigneur Donnet préféra s'engager à titre personnel. Les ruines de l'abbaye furent concédées gratuitement par la municipalité, moyennant la création d'un pensionnat providentiel pour cette modeste ville-marché. L'archevêque finança la construction de bâtiments neufs sur sa

cassette à hauteur de 80 000 francs, une somme très importante à l'époque, et encouragea l'initiative privée afin d'équiper l'établissement. Ce procédé avait déjà largement fait ses preuves. Entre 1826 et 1836, Melle de Lamourous avait généreusement soutenu la maison de la Miséricorde ; Mme de Clonard, celle du Bon-Pasteur ; l'abbé Ducreux, l'orphelinat de l'Assomption. La gestion des pensions privées était souvent l'affaire d'un homme seul. Les ecclésiastiques installés à leur tête ne pouvaient l'être théoriquement qu'à titre personnel.

Toutefois, de près ou de loin, le contrôle épiscopal restait essentiel. Ce fut le cas à La Sauve. Ne voulant pas s'engager trop ouvertement, Monseigneur Donnet préféra une forme associative et la participation des habitants et des édiles, soucieux de maintenir l'enseignement secondaire dans le bourg. Les notables du canton de Créon répondirent à ses attentes et le prélat sollicita ses relations de jeunesse pour compléter le conseil d'administration et assurer la direction.

Fernand-François-Auguste Donnet était né dans une petite ville du Forcz, en 1795, mais c'est en Dauphiné, et surtout à Lyon, qu'il acquit sa formation religieuse. Ordonné prêtre en 1819, et nommé vicaire de la Guillotière, où il se lia avec Casimir-Perier, il fut désigné pour parfaire ses études chez les Chartreux de la primatie des Gaules. Le couvent avait été rétabli par le cardinal Fesch afin de constituer un corps de professeurs et de prédicateurs de valeur⁶. Le futur prélat y fit la connaissance de Claude-Jules Bochard, de sept ans son cadet, né à Poncin dans l'Ain et d'Antoine Champion, issu d'une vieille famille lyonnaise et dont l'oncle avait été le vicaire

général de Fesch. L'abbé Bochart, bachelier ès-lettres, disposait des titres nécessaires pour diriger une pension; l'abbé Champion, appartenant à une élite fortunée, pouvait en assurer la gestion, et c'est justement ce qui manquait en Gironde. En 1832, il n'y avait pour l'ensemble du département que quatre ecclésiastiques en mesure d'acquitter les 200 francs du cens électoral — que le protestant Bourgade dépassait, lui, allègrement —. Tout naturellement, et selon une pratique au demeurant déjà fort classique sous l'Ancien Régime, l'archevêque de Bordeaux appela les deux hommes pour diriger son collège. Car celui-ci resterait de fait la création du primat d'Aquitaine; il y disposait d'un appartement personnel et "rien ne s'y ferait sans son ordre" ¹¹. Le 18 septembre 1838, Claude Bochart obtint son diplôme de maître de pension, seul titulaire légal aux yeux du ministère de l'Instruction publique qui enregistrerait la présence de Champion comme aumônier et économiste. Le 20 septembre 1838, les soixante premiers élèves furent accueillis dans la cour d'honneur par l'abbé Champion, seul chef d'établissement reconnu par le conseil diocésain qui accordait l'économat à Bochart. Le procédé était évidemment illégal, mais pratiquement invérifiable par une Université de plus en plus critiquée, de plus en plus isolée, et Monseigneur Donnet—avant ses collègues aquitains—l'appliqua encore à Bazas deux ans plus tard, au désespoir de l'inspecteur d'académie: "Il est fâcheux que l'on ait recours à une sorte de duplicité pour établir l'apparence d'une situation régulière" ¹². Le prélat, parfaitement renseigné sur la situation de la pension par les visites régulières de ses vicaires généraux, plaçait de réelles espérances sur sa réus-

te scolaire, sociale et religieuse. Symbole éminent d'une ambition, l'entête du papier à lettre et des prospectus publicitaires associait fièrement le clocher de l'abbaye et les bâtiments de l'internat.

II- LES INCERTITUDES FINANCIERES

1- Un équilibre trop fragile

"Quoique nous fassions, beaucoup de familles ne placeront pas leurs enfants dans nos collèges. Elles les enverront dans des établissements qui sont loin d'offrir les mêmes garanties ou même dans des écoles situées hors de France" ¹³. L'analyse du recteur avait de quoi réjouir l'archevêque. La maison de La Sauve pouvait compter sur la clientèle catholique et légitimiste. Les premiers résultats allèrent d'ailleurs dans ce sens. En 1841, 90 enfants franchirent les grilles de la cour d'honneur. Il s'agissait pourtant de succès fragiles et incertains. L'éloignement de Bordeaux avait ainsi ses inconvénients car l'ouverture d'un internat unique privait l'entreprise de l'apport non négligeable des demi-pensionnaires et des externes. Afin de couvrir les emprunts et les frais de fonctionnement, il avait également été nécessaire de mettre en place des tarifs élevés, dissuasifs pour la plupart des familles du canton mais aussi pour de nombreux bordelais. A 800 francs la place, plus la rétribution universitaire du vingtième et le trousseau, le collège de La Sauve dépassait de 30 % la moyenne des prix pratiqués ailleurs; surtout, à la différence de presque tous les collèges tenus par des ecclésiastiques, il n'était accordé aucune réduction aux parents dans la gêne. Avec 90 élèves, l'établissement tenait un rang fort honorable dans la hiérarchie académique, mais un seuil de rentabilité très élevé le laissait à la merci de

la moindre défection, comme toutes les pensions éphémères, vivant au jour le jour sans réserves financières ¹⁴. L'année 1842 fut catastrophique à tous les égards. Une épidémie — peut-être la typhoïde ainsi que cela arrivait régulièrement dans des collèges à l'hygiène insuffisante— contraignit le directeur à fermer l'établissement dont la réputation s'écroula en partie. Afin de maintenir la continuité des cours et de conquérir le public de plus en plus nombreux des demi-pensionnaires, l'abbé Champion tenta bien de créer une annexe bordelaise dédiée à Saint Gérard de Corbie, fondateur de l'abbaye. Un mois avant les vacances scolaires, les enfants ne s'y présentèrent pas et il fallut rembourser aux parents la quote-part de la pension alors que les frais de la location, de l'ameublement et un personnel accru augmentaient les charges au-delà du raisonnable. A la rentrée suivante il n'y eut que 66 inscriptions à La Sauve et l'annexe Saint-Gérard s'effondra au bout d'un an "par manque absolu d'élèves".

En 1843, l'établissement "grevé de dettes, harcelé jour et nuit par ses créanciers" frôlait la banqueroute avec un passif de 25 000 francs que les familles du canton rechignaient désormais ouvertement à couvrir. Pour Monseigneur Donnet, le coup fut d'autant plus rude que l'institution de Bazas était au même moment gravement menacée, le conseil épiscopal prévoyant de suspendre l'allocation diocésaine qui la maintenait encore. Quant au petit séminaire, les déficits d'exploitation étaient régulièrement comblés par l'archevêque sur ses revenus personnels ¹⁵. Et ces derniers n'étaient pas illimités! Concernant La Sauve, le recteur de l'académie expliqua au ministre: "Monseigneur déclare que pour subvenir aux dépenses d'acquisition et

d'agrandissement de la maison, il a contracté des engagements qui ne vont pas à moins de 80000 francs ; que cette somme est encore toute entière à sa charge ; que si l'établissement venait à succomber il se trouverait exposé à de graves et pénibles embarras" ¹¹. Comme solution, le prélat sollicitait l'attribution du privilège du plein exercice, susceptible de rétablir la situation financière en transformant la modeste pension en institution au cursus complet, des basses classes à la philosophie. Dès 1841, Claude Bochard avait momentanément abandonné ses activités pour soutenir le baccalauréat ès-sciences, indispensable à la création d'une institution. Pendant un an, c'est un des professeurs du collège, l'abbé Jean Soulerin, qui avait fait office de directeur, mais le plein exercice était en revanche chichement accordé par l'Instruction publique. A l'idée scandaleuse, et certainement très exagérée, d'un prince de l'Eglise mis en faillite, le ministère du juste-milieu accéda à la requête le 22 septembre 1845. L'établissement, aménagé afin de recevoir 50 pensionnaires supplémentaires, espérait ainsi recueillir tous les déçus du système universitaire dont la critique avait atteint le comble. Le cas d'Ernest Bersot défrayait justement la chronique bordelaise et, pour avoir dénoncé publiquement les prêches de Lacordaire à la cathédrale, le jeune professeur de philosophie avait été déplacé à la demande de l'archevêque. L'institution catholique de la Grande Sauve — dénomination désormais officielle — offrait à l'Eglise la possibilité de perpétuer les acquis de la théologie chrétienne loin de ce foyer d'irrégion qu'était devenu pour elle le monde des lycées. Par contre, lorsque Monseigneur Donneret jugea plus prudent pour sa cassette de vendre les

parts qu'il détenait dans la société à un ancien répétiteur du collège, l'abbé Vernot, c'est un nouveau fléau qui s'abat- tit sur son œuvre: la zizanie.

2- L'affaire Bochard

Les difficultés financières avaient en effet sensiblement dégradé les relations à l'intérieur de l'institution. Eclatant chanoine honoraire, mais directeur occulte, Antoine Champion était un homme particulièrement cassant. Il supportait très mal les difficultés de l'établissement dont on lui demandait de financer la survie, alors que la gestion restait du ressort de Bochard, tout aussi mal à l'aise dans son rôle de prête-nom potiche. La fortune des Champion était en outre placée en indivision et l'héritier n'ayant qu'une part, finalement limitée de l'usufruit ¹², devait, avant d'engager le capital, obtenir l'aval de sa sœur qui vivait avec lui. Puisque le poids des créances et l'entretien indispensable de bâtiments, qui faisaient la réputation du collège, pesaient si lourd sur son budget, il fallut économiser sur le personnel administratif et enseignant. Ce fut l'occasion, pour l'abbé Champion, de renforcer son autorité. Il imposa, en 1843, des clercs âgés, soumis à sa volonté et aux exigences limitées, et l'arrivée de cette sœur aussi autoritaire que lui pour tenir l'économat. Bochard, à qui on ne laissait guère que le seul contrôle des pensions, se sentit désavoué et exclu "par cette misérable coterie". Le retrait de l'archevêque rompit définitivement l'équilibre précaire qui existait entre ses deux collaborateurs et lorsque l'abbé Champion racheta les parts de l'abbé Vernot, en 1845, moyennant une rente viagère de 2500 francs, l'institution de la Grande Sauve devint de fait une entreprise familiale.

Mademoiselle Champion "fit bientôt passer dans le cœur de son frère tout le venin de son ressentiment, et (suspecta) Bochard d'avoir détourné 16 000 francs sur les exercices 1843 et 1844". Les deux parties s'affrontèrent à coup de libelles. Pour les Champion, l'économe avait puisé dans la caisse afin de fonder un établissement rival aux environs de Sauveterre. Il voulait offrir à l'un des professeurs des conditions meilleures et le pressait d'entraîner les élèves. L'accusé mit plutôt en cause les erreurs du directeur et suggéra que sa soeur puisait dans la caisse sans rien inscrire sur le livre des dépenses. Au nom de ses droits fondateurs et du partage initial des tâches, il refusa de rendre compte de sa gestion devant Monseigneur Donneret, puis devant son père dont le prélat, dépassé par les événements, avait sollicité l'intervention. Menacé de poursuites judiciaires, Claude-Jules Bochard accepta finalement un arbitrage des notables du canton de Créon et ils lui donnèrent tort le 5 novembre 1845. Soucieux de mettre fin au scandale, l'archevêque le pressa alors d'acquitter sa dette et surtout de ne pas publier le mémoire explicatif que plusieurs anciens élèves de l'institution voulaient financer. Si l'abbé Bochard versa 15700 francs, il diffusa également son pamphlet le 3 mars 1846. "Il n'y a pas dans votre diocèse de prêtre plus soumis que moi dans les choses qui regardent l'autorité purement ecclésiastique mais Monseigneur dans la triste et déplorable position qui m'a été si injustement faite, il m'est impossible de me rendre à l'invitation que vous m'avez fait faire" ¹³. La publicité donnée à l'affaire relança immédiatement la question de la direction de l'établissement. Dès le 12 mars, le recteur annonça au ministre de l'Instruction: "Cette brusque démission compromet des intérêts que la posi-

tion de l'Université vis-à-vis du clergé ne faisait prudemment un devoir de ménager. Je m'empresse donc d'écrire à M. l'abbé Champion pour l'avertir de la situation irrégulière de la Grande Sauve"¹⁹. La réponse de Louis Salvandy à son subordonné arriva dix jours plus tard: "J'apprends des faits complètement irréguliers, un principal non gradué et distinct du directeur autorisé... une femme remplissant les fonctions d'économat... Le scandale nous fait une loi de ramener les choses à leur situation légale... que le principal prétendu et la prétendue économe quittent l'établissement". Le 6 avril, le recteur expliqua encore au ministre: "Le fait est que M. l'abbé Champion, prêtre peu maniable et entier dans ses idées est généralement peu goûté à l'archevêché et que Monseigneur, fatigué de ses rapports avec cet ecclésiastique et affligé de la lutte qui vient d'éclater, verrait avec plaisir qu'il cède sa place". L'entêtement humain et l'investissement financier des propriétaires furent néanmoins plus forts que les volontés ministérielles et épiscopales.

III- LES REALITES FINANCIERES

1- La supériorité des congrégations

Sommé de partir, l'abbé Champion tenta d'avancer un directeur plus présentable. Le 12 mars 1847, la candidature du sieur Poirel, répétiteur de rhétorique et licencié ès-lettres, fut refusée par le conseil royal de l'Université. Il lui manquait le baccalauréat scientifique, indispensable pour diriger une institution. Un ancien professeur de mathématiques combla finalement les attentes minimales du propriétaire et de l'Instruction publique. Le 25 août 1848, un bail signé pour 3 ans entre Aimé Midy et Antoine Champion donna au collège une nouvelle façade. Les apparences étaient sauvées

mais les difficultés financières de l'établissement, confronté comme ses concurrents aux incertitudes politiques et à la baisse des effectifs, n'avaient pas disparu. Si le prix de la pension fut ramené à 700 francs et des réductions enfin envisagées, il n'en coûtait que 600 francs à Bazas et 520 à l'institution de Toulonne²⁰. Si Aimé Midy demanda à être délié des conditions auxquelles le plein exercice avait été accordé (c'est-à-dire l'obligation de disposer d'enseignants licenciés pour les classes de mathématiques, rhétorique et philosophie), le séjour des élèves en fut réduit d'autant. Malgré une légère amélioration de la fréquentation, les rapports de l'inspection générale ne laissaient guère d'espoir sur le sort à terme du collège: "Cette maison est en pleine décadence. L'intérêt que lui portait M. l'archevêque de Bordeaux se serait à peu près éteint... le nombre des élèves ne dépasse pas 90, bien qu'on en ait fait d'abord courir le bruit qu'elle en comptait plus de 200... L'établissement paraît menacé d'une crise imminente"²¹. Il est au moins un point sur lequel les inspecteurs se trompaient; Monseigneur Donnet n'avait nullement l'intention d'abandonner l'institution catholique de la Grande Sauve, toujours indispensable à ses yeux, et que l'abbé Champion, aux abois, consentait enfin à céder. Les leçons financières du passé avaient également porté. Comme sous l'Ancien Régime, un séculier revenait moins cher qu'un laïc, mais un régulier moins cher qu'un séculier et, en 1849, anticipant les décisions législatives proposées par le comte de Falloux, l'archevêque de Bordeaux sollicita les congrégations.

Il s'adressa d'abord et vainement aux Basiliens d'Annonay, puis aux Doctrinaires, qui refusèrent aussi le 24 décembre 1849: "On a vu de graves incon-

venients à accepter pour le moment cette proposition, non seulement en égard à la disette de sujets où nous sommes réduits, mais aussi à cause du peu de résultats qu'obtiennent ces sortes d'établissements dans les petites localités"²². En dernier recours le prélat s'adressa aux Jésuites, dont la loi sur la liberté de l'enseignement, le 15 mars 1850, et le démantèlement de l'Université, permettaient enfin le retour. Submergés de demandes, les successeurs de Saint Ignace étaient bien incapables de les satisfaire toutes, et même Fernand Donnet dut patienter. Stimulé par les conclusions du concile provincial qui plaçait l'enseignement au cœur des préoccupations catholiques, l'archevêque harcela les Jésuites. Le 14 mai, le supérieur général écrivit enfin à ses représentants: "L'offre que Monseigneur de Bordeaux renouvelle après trois refus ne peut guère être déclinée"²³. Les Révérends Pères se montraient néanmoins d'autant plus prudents qu'ils n'avaient pas oublié la banqueroute de 1762 à l'origine de tous leurs malheurs. En juillet 1850 l'abbé Champion vendit les bâtiments de l'institution catholique à la Compagnie de Jésus et les premiers cours débutèrent en septembre avec 85 élèves. Pendant quelques mois encore Aimé Midy assura une direction aussi artificielle qu'intérimaire car Jules Servièrre, supérieur effectif, ne disposait pas des titres suffisants. De fait, les Jésuites de 1850 n'avaient plus rien à voir avec ceux de 1814 ou de 1760. C'étaient des hommes jeunes, nés avec leur siècle - Servièrre n'avait que 38 ans - et l'inspecteur d'académie parlait à leur égard "d'inexpérience"²⁴. Leur prestige n'en était pas moins intact aux yeux des parents et le modèle intellectuel et social toujours vivant. Le proviseur du lycée de Bordeaux

le répétait depuis longtemps : "Un assez grand nombre de pensionnaires inscrits pendant les vacances ne se sont pas présentés à la rentrée. Ces résultats étaient prévisibles le jour où les Jésuites sont venus s'installer aux portes de la ville".²⁴

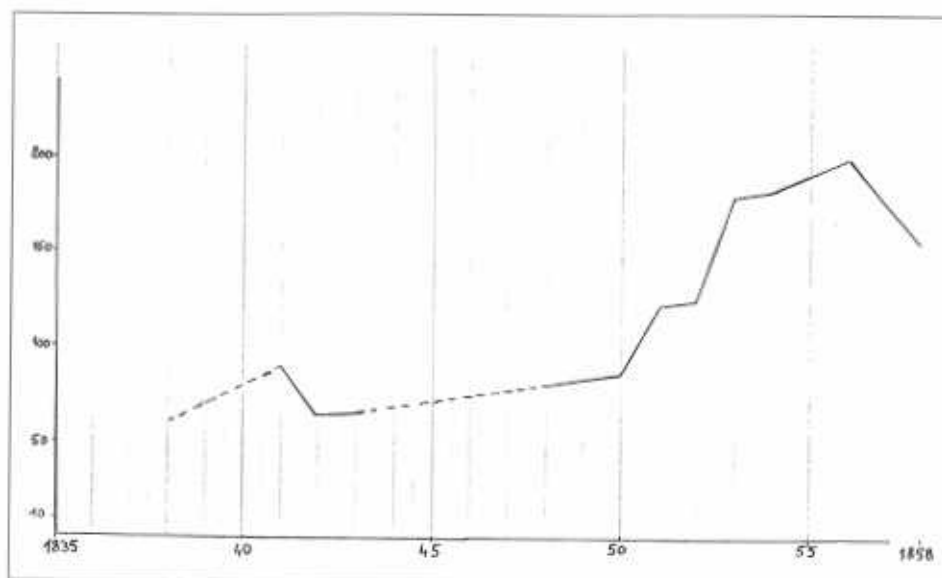
2- Les contraintes sociales et économiques

En 1851, le collège de La Sauve dépassa pour la première fois la centaine d'inscriptions, mais les locaux, concus 15 ans plus tôt, étaient inadaptés au succès de la Compagnie. Désormais, seuls responsables après le remplacement d'Aimé Midy par le R.P. Belor, les Jésuites recrutèrent loin et large ! Un de leurs anciens élèves raconte ainsi que les jeux basques à l'honneur dans les cours de récréation avaient été introduits par les enfants venus de la frontière espagnole ; un autre décrit aussi la bagarre générale qui avait éclaté entre légitimistes et libéraux peu après le coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte²⁵. En 1852, l'édification d'une aile nouvelle permit d'accueillir 60 à 80 pensionnaires supplémentaires, mais l'établissement avait atteint les limites de ses capacités, soit 200 places au maximum. Quatre ans après, si l'on pouvait encore envisager une complète reconstruction, la conception traditionnelle de l'institution ne convenait plus du tout aux réalités de l'ère industrielle. L'inflation des prix et des salaires, l'amélioration des moyens et des conditions de transports, l'accentuation de l'exode rural, condamnaient les collèges trop petits, isolés ou mal organisés, restes désuets d'un passé scolaire et urbain qui n'avait plus sa raison d'être²⁶. Jugé trop rigoureux par la sensibilité et l'affectivité transformées des parents, l'internat était

également un modèle contesté au profit de la demi-pension ou de l'externat surveillé. Les Jésuites comprirent cela rapidement et toutes ces bonnes raisons condamnaient à court terme l'institution catholique de la Grande Sauve.

Il fallait s'établir à Bordeaux et la Compagnie obtint l'autorisation du gouvernement qui tenait tant à se concilier l'opinion catholique et Monseigneur Donnet élevé depuis peu au cardinalat. Le 14 avril 1857, par un contrat signé chez Me Fournier, Georges Gautier abandonna à Jules Servièrre, représentant de l'Ordre, sa propriété près des boulevards du Bouscat. Moyennant 18 800 francs, les Jésuites venaient d'acquérir le château Labottière avec son grand parc, promenade dominicale prisée des Bordelais.

L'ensemble ayant été sommairement mis en état pour accueillir au plus vite les premiers externes, les plans d'un futur établissement, avec son pensionnat, furent aussitôt dressés par les architectes. Il fallait cependant beaucoup d'argent; les Jésuites le trouvèrent en revendant l'abbaye de la Sauve-Majeure et ses annexes où il restait encore 156 élèves en 1858. Quant à l'archevêque, il sut oublier les erreurs et les scandales. La préfecture de la Gironde avait reçu peu de temps auparavant une demande de secours de l'abbé Brochard vivotant, malade et démuné, à Annonay, dans l'Ardèche. Monseigneur Donnet intervint spécialement pour lui obtenir une pension "car il n'avait laissé que d'édifiantes et honorables souvenirs"²⁷.



Effectifs scolaires de l'institution.

NOTES

1) *«Qu'les Pères se représentent si le nom, se l'États de la Compagnie qu'il s'occupent sans bruits de leurs affaires»*. Cité par P. DELATTRE, *Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles*, Paris, 1949, p. 1481.

2) A. LATREILLE, *Éléments de symbolisme en France*, tome 3, Paris, 1962, p. 329.

3) M^{re} F. CADILHON, *Le collège des Jésuites de Bazas : 1828-1907*, *Colloques de Bazadais*, n° 81, 3^{ème} trimestre 1988, p. 9-45.

4) R. DARRICAU, *Bordeaux au XIX^e siècle*, Bordeaux, 1969, p. 129.

5) Arch. nat., F 17 8953.

6) Arch. dép. Gironde, 2 V 32-33 et 191.

7) DARRICAU, *op. cit.*, p. 298.

8) Arch. dép. Gironde, 3 M 79.

9) Arch. nat., F17 8953.

10) Arch. nat., F17 8950.

11) Arch. nat., F17 8953.

12) F. MAYEUR, *Histoire générale de l'éducation*, tome 3, Paris, 1982, p. 472.

13) Arch. nat., F17 8817.

14) Arch. nat., F17 8953.

15) Arch. dép. Gironde, 3 M 87 et 88.

16) *Affaire Glampion et Buchard au nom de l'Explication*, Bordeaux, 1813, cf. Arch. dép. Gironde, Collège de La Saune, papiers divers.

17) Arch. dép. Gironde, Collège de La Saune, papiers divers.

18) Arch. nat., F17 8953.

19) F. CADILHON, *« François Paupardin du collège de Bazas à*

l'impression de Toulence», *Colloques de Bazadais*, n° 87, 3^{ème} trimestre 1989, p. 51-52.

20) Arch. nat., F17 8953. Extraits des rapports de juin et octobre 1848.

21) Arch. dép. Gironde, Collège de La Saune, papiers divers.

22) DARRICAU, *op. cit.*, p. 311.

23) Arch. nat., F17 8859.

24) Arch. dép. Gironde, Fonds du rectorat n° 126.

25) DELATTRE, *op. cit.*, p. 791.

26) CADILHON, *L'enseignement secondaire à Bordeaux et dans le Sud-Ouest aquitain*, thèse de doctorat dactyl., université de Paris IV, 1988, p. 369.

27) Arch. dép. Gironde, 1 V 11.

Sauveterre-de-Guyenne

«Salvaterra»

Fondation anglaise XIII^e siècle



Une des huit Bastides de Gironde. Remarquable par sa situation géographique, au centre de l'Entre-deux-Mers et caractérisée par la pureté d'une Place Centrale disposant de «couverts» sur quatre côtés.

Si les murs d'enceinte furent malheureusement détruits pour améliorer la chaussée des axes de circulation en 1820, quatre Portes fortifiées demeurent et incitent, majestueusement, les visiteurs à découvrir la Cité. Du sommet de l'une d'entre elles, une magnifique vue panoramique du Sauveterrois mérite son ascension.

Un circuit étudié, remis par l'Office de Tourisme dont l'immeuble, à lui seul, mérite la visite, permet de découvrir un certain nombre de «mémoires» du passé : Chevet du XIII^e de l'Eglise Notre-Dame, Cave médiévale sous les couverts, Maison des notaires royaux, Maisons à colombages, rues et rués à la géométrie propre aux Bastides, puis avec un peu de chance, il vous sera montré la Charte de la Ville, parchemin du XIII^e siècle, complétée et ratifiée au cours des âges, par Philippe VI de Valois, Charles VI, Charles VII, François I^{er}, Henri IV, Louis XIII.

Une «matrice» des Sceaux et Contre-Sceaux, bronze, datant du XIV^e siècle, classée monument historique, est précieusement conservée par la Ville.

Sauveterre fut définitivement rattachée à la Couronne de France en 1451.

